

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 MAI 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué le 12 mai 2023 s'est réuni le mercredi 17 mai 2023 à la mairie de Giverny, en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire. Séance ouverte à 18h00.

Etaient présents : Mr Claude LANDAIS, Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN, Mr Dominique LEPAGE, Mr Gilbert VAHÉ, Hugues LAMIRAUX, Jacques FALCHON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Claude ROSIER à Madame Monique DELEMME
Madame Véronique FAIVRE à Monsieur Claude LANDAIS
Monsieur Eric DENIS à Monsieur Daniel DROIN

Absente : Madame Virginie AMETLLER

Secrétaire de séance : Madame Monique DELEMME

La séance a débuté à 18H00.

Puis lecture faite par Monique DELEMME du compte-rendu du conseil municipal du 06 avril 2023, il a été validé et adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Emprunt : délibération

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le programme d'investissement de l'exercice 2023 nécessite le tirage d'un emprunt de 200 000€. Après consultation de plusieurs agences bancaires, le choix s'est porté sur les propositions du Crédit Agricole. Monsieur le maire demande au conseil municipal, l'autorisation de valider un emprunt pour une durée de 15 ans d'un montant de 200 000€. Le tirage de cet emprunt, se fera en deux versements de 100 000€. Le premier sera réalisé en septembre 2023 et le deuxième tirage se fera en décembre 2023.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, le programme d'investissements de l'exercice 2023.

Objet des investissements : Réalisation des travaux du centre bourg tranches 1 et 2

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT – Tranche 1

| | |
|---|------------------|
| Montant HT | 200 000 € |
| <u>Mode de financement proposé</u> : | |
| Emprunt moyen long terme | 100 000 € |

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après échange de vues, prend en considération, approuve la proposition de Monsieur le maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 100 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| Montant de l'emprunt | 100 000 € |
| Taux actuel : | 4.16 % |
| Durée du crédit | 15 ans |
| Modalités de remboursement | trimestriel |
| Type d'échéance : | échéances constantes |
| Frais de dossier : | 100 € |

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT – Tranche 2

| | |
|---|------------------|
| Montant HT | 200 000 € |
| <u>Mode de financement proposé :</u> | |
| Emprunt moyen long terme | 100 000 € |

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 100 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| Montant de l'emprunt | 100 000 € |
| Taux actuel : | 4.16 % |
| Durée du crédit | 15 ans |
| Modalités de remboursement | trimestriel |
| Type d'échéance : | échéances constantes |
| Frais de dossier : | 100 € |

Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

- **D'inscrire** en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire de GIVERNY pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Fait et délibéré les ans, mois et jour que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie conforme
M. le Maire

Décision modificative n°1 : Délibération

Monsieur le maire explique qu'une facture de 50€ adressée indument à un tiers, a dû être annulée. Le chapitre de cette opération comptable, n'étant pas prévu dans le budget 2023, il y a lieu d'alimenter le compte 673 « Titres annulés » pour valider l'écriture.

DÉLIBÉRATION

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM1)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 Avril 2023, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-dessous ;

Monsieur le Maire, dans le cadre des décisions modificatives n'excédant pas 7.5% des montants de fonctionnement (M57), modifie :

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

ADOpte la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

GIVERNY - BP 2023 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération du 17 Mai 2023

| FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | |
|-----------------|------------------------------------|--------------|---------|--------------|-----------------|---------|---------|-----|------------|
| DEPENSES | | | | | RECETTES | | | | |
| chapitre/compte | libellé | BP 2023 | DM1 | TOTAL 2023 | chapitre/compte | libellé | BP 2023 | DM1 | TOTAL 2023 |
| 67 | CHARGES SPÉCIFIQUES | | | | | | | | |
| 673 | Titres Annulés | 50,00 € | 0,00 € | 50,00 € | | | | | |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | | | | | | | |
| 6588 | Autres charges Diverses | 1 500,00 € | 50,00 € | 1 450,00 € | | | | | |
| | Total Dépenses Fonctionnement DM 1 | 1 500,00 € | 0,00 € | 1 500,00 € | | | | | |
| | Total Dépenses Fonctionnement 2023 | 205 569,43 € | 0,00 € | 205 569,43 € | | | | | - € |

| INVESTISSEMENT | | | | | | | | | |
|------------------|---------|--------|-----|---------------|-----------------|---------|---------|-----|---------------|
| DEPENSES | | | | | RECETTES | | | | |
| chapitre/ compte | libellé | BP2023 | DM1 | Total BP 2023 | chapitre/compte | libellé | BP 2023 | DM1 | Total BP 2023 |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | - € | | | | | - € |

Giverny le 17 Mai 2023

Natura 2000

Suite aux absences répétées de Madame Virginie AMETLLER, suite à la maladie, Monsieur le Maire propose de nommer titulaire à Natura 2000 Madame Monique DELEMME actuellement suppléante, et de nommer suppléant Monsieur Gilbert VAHÉ, afin que la représentativité de la commune au COPIL Natura 2000, soit constante.

DÉLIBÉRATION

Objet : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000 Annule et Remplace Délibération du 06 février 2021.

Le Conseil Municipal de Giverny

Vu

- La direction 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de flore sauvages ;
- Le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 à 7 et R414-8 à 10 ;
- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2121-33
- Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Jérôme Philippini, préfet, en qualité de préfet de l'Eure ;
- La décision de la Commission européenne en date du 12 décembre 2017 arrêtant la onzième liste de sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
- L'arrêté ministériel du 26 juin 2014 portant désignation du Site Natura 2000 « Vallée de l'Epte » ('zone spéciale de conservation)

Considérant la nécessaire actualisation de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2008 pour tenir compte des changements de périmètre et dénomination de certaines collectivités et services de l'Etat ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

Article 1. La constitution d'un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre et la révision du document d'objectifs du Site Natura 2000 FR2300152 « Vallée de l'Epte »

Article 2. La commune de Giverny doit donc désigner un représentant élu et son suppléant pour siéger à la COPIL Natura 2000.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose :

➤ De nommer titulaire : **Monique DELEMME**
Adresse mail : monique.delemme@orange.fr

➤ De nommer suppléant : **Gilbert VAHÉ**
Adresse mail : vahe.gilbert@gmail.com

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal décide
A l'Unanimité**

De nommer titulaire : **Monique DELEMME**
De nommer suppléant : **Gilbert VAHÉ**

L'arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2018-264 porte désignation des membres du Comité de Pilotage dont les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture

Fait à Giverny, le 17 mai 2023

QUESTIONS DIVERSES

Installation d'une antenne :

Les opérateurs Bouygues et Free ont le projet d'une antenne, permettant une meilleure réception sur l'ensemble du village (Environ 90%). Cela consiste en un pylône de 30 mètres de haut, qui serait installé en limite du Parking « La Prairie » Le site sera végétalisé.

Une étude technique et financière, devrait parvenir sous 15 jours à la commune.

Renouvellement de la commission des listes électorales

La liste des membres de chaque commission de contrôle de la révision des listes électorales a été fixée par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans. Le renouvellement intégral des conseils municipaux en 2020, font que ces commissions doivent donc être renouvelées cette année.

Il est très fortement conseillé de désigner des suppléants, pour permettre d'atteindre le quorum nécessaire afin de valablement siéger.

La commission de contrôle ne pouvant siéger qu'en présence de ces trois membres, il nous appartient de désigner :

Représentant du Conseil municipal : 1 membre

Titulaire : Dominique Lepage
Suppléant : Jacques Falc'hon

Délégué de l'administration : 1 membre

Titulaire : Gisèle Berche
Suppléant : Laurent Echaubard

Délégué du tribunal judiciaire : 1 membre

Titulaire : Roland Sorin

Suppléant : Claude Bouquin

Adopté à l'unanimité

Proposition de jumelage avec Guernesey

A l'occasion de l'exposition Renoir à Guernesey qui se tiendra du 14 juillet au 10 septembre 2023 au MDIG, nous avons reçu de la part de la douzaine de Saint Martin (Le conseil Municipal), un courrier officiel exprimant leur désir de procéder au jumelage avec la commune de Giverny. Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que les finances de la commune sont utilisées au maximum et ne permettent pas de dépenses du style jumelage. Les conseillers, après en avoir discuté, préfèrent ne pas donner suite à cette belle proposition pour des raisons financières communales. Il a été proposé aussi la possibilité d'un échange scolaire. Pour l'école, le partenariat avec une classe de l'école de Guernesey ne peut se faire cette année. Des autorisations et des financements de l'éducation nationale ne pouvant se faire que d'une année scolaire sur l'autre.

Madame DELEMME est chargée de répondre au courrier de Saint Martin.

Assainissement

Seine Normandie Agglomération (SNA) nous informe que si vous rencontrez un problème en lien avec vos évacuations d'eaux usées, en dehors des heures d'ouverture des bureaux et en cas d'urgence, le service d'astreinte est joignable au numéro suivant :

- Secteur Giverny exploité par SUEZ : 0 977 401 113

Demande de subventions

Les dossiers des demandes de subventions pour la rénovation de la voirie du Centre Bourg, déposés auprès de la Région Normande, ont été enregistrés et sont en cours de traitement par leurs services. Les inscriptions permettant d'accéder aux subventions de la Région et des fonds européens ont été pris en compte et nous devrions avoir pour la fin du semestre des réponses à nos demandes.

École

Le projet éducatif territorial de Giverny est remis en cause dès la rentrée prochaine. La passation de la semaine à quatre jours demandés par l'éducation nationale et les parents d'élèves, à la place des cinq jours, supprime les avantages financiers que nous avons le droit sur cinq jours. Monsieur le Maire aimerait pouvoir garder une animation pendant le périscolaire afin de rendre l'école de Giverny attractive.

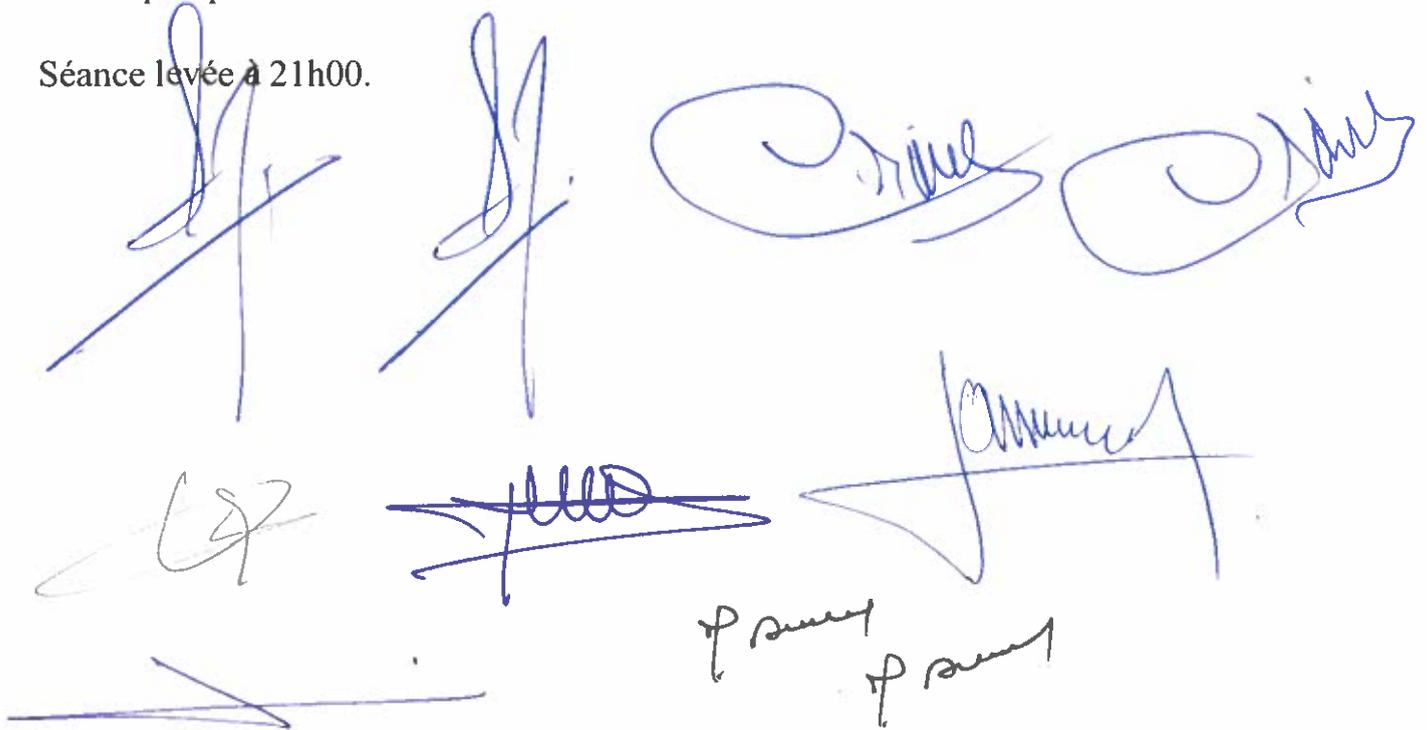
Des contacts ont été pris avec un conseiller de l'éducation populaire et de jeunesse du département, la CAF, ainsi qu'un contact avec Monsieur Gall, Directeur des Jardins et de la Maison Claude Monet, pour trouver des solutions financières afin de maintenir la classe CHAM, les animations du périscolaire et la gratuité de la garderie. Si aucune solution ne

pouvait aboutir, il est vraisemblable que nous serions obligés pour le prochain budget (2024), de revoir le financement de notre périscolaire.

McArthurGlen Paris-Giverny

Monsieur le maire indique qu'après deux réunions et de nombreux entretiens téléphoniques avec Monsieur Mike NATAS de McArthurGlen Group – Joint Managing Director, ainsi que les positions très tranchées de deux conseillers, nos rapports avec ce Groupe se sont tendus. A la demande de Monsieur le Maire, une nouvelle négociation devrait se tenir dans la semaine 23, afin d'obtenir une nouvelle convention (ce sera une quatrième proposition). Ce document sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui délibèrera sur ce texte.

Séance levée à 21h00.



The image contains several handwritten signatures in blue ink. At the top left, there are two similar stylized signatures. To their right are two more stylized signatures, one of which appears to contain the word 'Giverny'. Below these, there is a signature that looks like 'LQ', followed by a signature with a horizontal line through it. To the right of that is a signature that looks like 'Munier'. At the bottom, there are two more signatures, one of which is a simple horizontal line, and two smaller signatures that look like 'P. Sureau'.

